

80

Commission permanente

Séance du 26 août 2024



Rapporteur : Mme LEMONNE

49830

11 - Mobilités

Fonds européen de développement régional - Convention de financement - Etude piste cyclable à haut niveau de service Pleumeleuc - Bédée - Montfort-sur-Meu

Le lundi 26 août 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pas de pouvoir donné), Mme FÉRET (pas de pouvoir donné), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), M. LEPRETRE (pas de pouvoir donné), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme BRUN), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme TOUTANT (pas de pouvoir donné)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 23 juin 2022 relative au point d'étape sur la mise

en œuvre des pactes des mobilités ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 27 mars 2023 relative au marché d'études de réalisation de la liaison cyclable à haut niveau de service entre Pleumeleuc, Bédée et la gare de Montfort-sur-Meu et de la sécurisation de la RD 72 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 23 janvier 2023 relative à la convention de prise en charge financière de la liaison à haut niveau de service entre Pleumeleuc, Bédée et la gare de Montfort-sur-Meu ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 11 mars 2024 relative au plan de financement et à la demande de subvention de fonds européen de développement régional - mobilités pour l'étude de la piste cyclable à haut niveau de service Pleumeleuc - Bédée - Montfort-sur-Meu ;

Vu la décision du Président du Conseil régional du 31 mai 2024 accordant une subvention de 67.901,40 euros au Département d'Ille-et-Vilaine pour la création de la piste cyclable Pleumeleuc, Bédée et la gare de Montfort-sur-Meu ;

Expose :

Engagé dans la création d'un réseau de pistes cyclables à haut niveau de service, le Département d'Ille-et-Vilaine a identifié 24 liaisons cyclables dans le cadre de son programme « Mobilités 2025 » acté en avril 2021.

En préalable à la mise en œuvre des pactes des mobilités locales, l'Assemblée départementale lors de sa réunion du 23 juin 2022 a confirmé cet engagement et autorisé le lancement de ces projets de pistes cyclables dont celui reliant Pleumeleuc, Bédée et la gare de Montfort-sur-Meu.

Un marché public d'étude a été attribué en ce sens le 28 février 2023 au groupement d'entreprises DCI Environnement - SOLCY - FUTUR PROCHE - ALHYANGE Acoustique pour un montant total d'étude de 282 922,50 euros HT, soit 339 507 euros TTC. Outre la création de la piste cyclable, cette étude intègre également la sécurisation de la RD 72.

Les études spécifiques à la piste cyclable ont été estimées et proratisées à 60 % du montant total du marché, soit 169 753,50 euros HT. En accord avec les collectivités concernées, l'étude prévoit la définition des continuités de cette piste en agglomération située hors du champ d'intervention du Département. Une convention approuvée par la Commission permanente le 23 janvier 2023 a permis de définir les participations financières de chaque partie prenante :

- 76,12 % pour le Département d'Ille-et-Vilaine ;
- 8,96 % pour la commune de Pleumeleuc ;
- 8,96 % pour la commune de Bédée ;
- 5,97 % pour la commune de Montfort-sur-Meu.

Confirmant le besoin du territoire pour cette infrastructure cyclable, Montfort Communauté a inscrit ce projet à son plan de mobilité simplifié approuvé en juillet 2023.

Le programme fonds européen de développement régional FSE 2021 - 2027 validé par la Commission européenne le 13 septembre 2022, pour lequel la Région Bretagne est autorité de gestion, permet de soutenir des projets de mobilité dans le cadre de sa priorité 4 « *soutenir la transition vers des mobilités durables* », et plus précisément dans l'objectif 4.1.1. « *favoriser la mobilité urbaine durable* ». Une enveloppe prévisionnelle de 7 millions d'euros est ouverte sur cette période.

Le Département d'Ille-et-Vilaine a identifié cinq projets de pistes cyclables, dont il est maître d'ouvrage, compatible avec ce programme. Trois ont été présélectionnés au premier relevé le 15 décembre 2023 :

- Piste cyclable Pleumeleuc - Bédée - gare de Montfort-sur-Meu ;
- Piste cyclable Melesse - Saint-Grégoire ;
- Piste cyclable Bourg-des-Comptes - Crevin.

Le 30 mai 2024, la Commission régionale de programmation européenne a donné un avis favorable pour accorder une subvention de 67 901,40 euros au Département d'Ille-et-Vilaine pour le projet de piste cyclable Pleumeleuc - Bédée - gare de Montfort-sur-Meu, soit 40 % du montant d'étude correspondant.

Le Président du Conseil régional de Bretagne, en charge du reversement des subventions du programme fonds européen de développement régional, a décidé le 31 mai 2024 de proposer au Département d'Ille-et-Vilaine la convention jointe en annexe définissant les conditions et modalités d'octroi d'une subvention du fonds européen de développement régional de 67 901,40 euros pour la réalisation de cette opération.

Les deux autres projets retenus au premier relevé sont en cours d'instruction par la Région. Une nouvelle délibération sera proposée fin 2024 si un financement fonds européen de développement régional est attribué à ces projets.

De nouveaux appels à projet sont prévus dans le cadre de ce dispositif. Le Département a notamment déposé une candidature pour le projet de piste cyclable Liffré - La Bouexière et Liffré - la route forestière de Culon le 15 juillet 2024.

Décide :

- d'approuver les termes de la convention attributive de subvention du fonds européen de développement régional à conclure entre la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine, jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de financement jointe en annexe.

Vote :

Pour : 50

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 29 août 2024

ID : CP20242618

Pour extrait conforme